



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

Code de la propriété intellectuelle – Livre VII

RÉCAPITULATIF DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE MARQUE



Numéro national :

Lieu de dépôt : 92 INPI – Dépôt électronique

Date de la demande :

Référence client :

Type de demande : Demande d'enregistrement de la marque

I. Rubrique 1 : DESTINATAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Nom/Prénom/Raison sociale :

Adresse :

II. Rubrique 2 : DÉPOSANT

Nom/Prénom :

Adresse :

Raison sociale :

Forme juridique :

N° SIREN :

Siège social :

IIbis. Rubrique 2bis : MANDATAIRE

Nom/Prénom/Raison sociale :

Adresse :

III. Rubrique 3 : MODÈLE DE VOTRE MARQUE

IV. Rubrique 4 : DESCRIPTION DE LA MARQUE

Type de marque :

V et VI. Rubrique 5 et 6 : Produits & services et classe

Produits et services	Classe(s)

VII. Rubrique 7 : OPTIONS DE VOTRE DÉPÔT DE MARQUE

Demande divisionnaire :

Marque collective

Marque de garantie :

Priorité(s) :

Extension de la protection :

VIII. Rubrique 8 : PAIEMENT DES REDEVANCES PI

Méthode de paiement : *(indiquez si le paiement sera effectué par carte bancaire ou par prélèvement sur compte client)*

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Dépôt pour 1 classe			
Par classe au-delà de la 1 ^{ère} :			
			Total

XI. Rubrique 11 : SIGNATAIRE

Nom :

Qualité :

Email :

Date de signature :

Ce document récapitule les données du dépôt déclarées conformes par le signataire.

Avertissement

Ce formulaire vierge est à utiliser dans la cadre de la décision 2023-50 du directeur général de l'INPI, relative à une modalité alternative de dépôt pendant la période d'indisponibilité du service électronique du Portail Marques.

Ainsi, en cas de défaillance des services en ligne de l'INPI empêchant de faire un dépôt de marque, la formalité peut être réalisée par télécopie à l'INPI, à condition d'être régularisée sur le service électronique Portail Marques au plus tard le 11 avril 2023.

Le numéro de télécopie à utiliser exclusivement est le 01 56 65 86 00.

La date de dépôt des pièces reçues électroniquement est celle de leur réception par télécopie, sous réserve de leur stricte identité.



inpi.fr



INPI Direct

+33 (0)1 56 65 89 98



Suivez INPI France